

Pandémie de la COVID-19 - Des zones tampons afin d'éviter la propagation du virus dans les milieux de vie

1 mai 2020

Afin d'éviter que les usagers demeurent en centre hospitalier lorsque ce n'est plus requis et de réduire les risques de propagation de la COVID-19 dans les milieux de vie des personnes âgées et des clientèles ayant des besoins spécifiques, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonce la création de zones tampons.

Ces zones tampons seront des lieux transitoires aménagés dans des installations déjà existantes ou dans des sites non traditionnels, selon l'organisation de services du territoire concerné. Elles permettront d'accueillir des usagers ayant été hospitalisés avant qu'ils soient transférés dans leur milieu de vie, que ce soit en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), en ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF), en résidence privée pour âgés (RPA), en résidence à assistance continue (RAC) ou dans tout autre milieu de vie.

Organisation des lieux et des soins

L'organisation des lieux se fera en deux sous-zones distinctes. Dans la zone tampon chaude, on retrouvera des usagers ayant la COVID-19, alors que la zone tampon tiède regroupera des usagers ayant reçu un test négatif mais qui pourraient tout de même développer des symptômes.

Du personnel distinct sera affecté à chacune des sous-zones. La surveillance de l'état de santé des usagers sera effectuée sur une base régulière et les espaces seront définis afin de ne permettre ni aux usagers ni au personnel de circuler d'une sous-zone à l'autre.

Il est prévu que chaque usager soit hébergé dans une chambre individuelle. Ce type d'organisation physique est particulièrement important pour les usagers qui se trouvent en zone tiède afin de réduire les risques de transmission du virus.

Notons que la création de zones tampons ainsi que les consignes à mettre en place peuvent être sujettes à des modifications en fonction de l'évolution de la pandémie. L'amplitude de ces mesures est à adapter selon le portrait local et régional de la pandémie et l'organisation des soins et services en vigueur.

Lien connexe :

Pour en savoir davantage sur la COVID-19 et les différentes mesures mises en place par le gouvernement du Québec : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Pour plus d'information